

PRIX HOMMAGE AÎNÉS 2019

INFORMATION GÉNÉRALE

1. PRIX HOMMAGE AÎNÉS

Le **Prix Hommage Aînés** vise à souligner l'apport d'une personne aînée engagée dans son milieu et qui a contribué de façon significative à l'amélioration du bien-être des aînés, de leurs conditions et de leur place dans la société.

2. MODE DE SÉLECTION

La table régionale de concertation des aînés (TRCA) procède à l'analyse des formulaires de mise en candidature proposés par des organismes aînés de sa région et sélectionne la personne candidate répondant le mieux aux critères d'admissibilité et d'évaluation en vue de la recommander à la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants.

3. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au **Prix Hommage Aînés**, la candidate ou le candidat doit :

- être une personne aînée et résider au Québec*;
- avoir consacré bénévolement temps et énergie à l'amélioration des conditions de vie des aînés;
- avoir à son actif des réalisations associées à **un ou plusieurs** des domaines d'activités suivants :
 - l'amélioration de la qualité de vie des aînés;
 - la participation et l'inclusion sociale des aînés;
 - le maintien et le développement des liens intergénérationnels ainsi que le transfert des connaissances;
 - la défense des droits et des conditions des aînés;
 - la lutte contre les stéréotypes et le développement d'une image réaliste du vieillissement (lutte contre l'âgisme);
 - la reconnaissance dans sa communauté;
 - la lutte contre la maltraitance envers les aînés;
 - le soutien aux aînés vulnérables;
 - le soutien aux proches aidants.

Ne sont pas admissibles les membres du conseil d'administration des TRCA et de la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec (CTRCAQ) ainsi que leur famille proche (père, mère, conjoint(e), beaux-parents, enfants, frères, sœurs).

*Les candidatures issues des Premières Nations et des Inuits ainsi que de toute autre minorité sont encouragées.

4. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les candidats doivent être évalués selon **un ou plusieurs** des critères suivants :

| | |
|----------------------|---|
| Détermination | Avoir manifesté un caractère décidé malgré les contraintes et les obstacles pour atteindre son but. |
| Pertinence | Avoir mobilisé les ressources humaines, matérielles et financières afin de réaliser un projet répondant aux besoins de la communauté. |
| Engagement | Avoir effectué des actions concrètes, avoir montré de la constance et de la ténacité dans les réalisations. |
| Impact | Avoir eu des retombées bénéfiques dans le milieu : la pérennité des projets réalisés, leur croissance dans la communauté et auprès des aînés. |
| Innovation | Introduire quelque chose de nouveau, de façon originale, dans le maintien ou l'amélioration d'activités déjà en cours ou encore dans la mise en place d'un projet ou la création d'un service nouveau ou différent de ceux qui existaient déjà. |

5. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque TRCA doit remettre le dossier de candidature complet composé des documents suivants :

- les formulaires de mise en candidature pour l'année 2019 dûment remplis et signés par la personne candidate ainsi que par le président ou la présidente de la TRCA;
- une photo en haute définition de la personne candidate, transmise par courriel;
- la résolution du conseil d'administration de la TRCA :
 - attestant la véracité des données de la personne candidate contenues dans le formulaire de mise en candidature;
 - validant que la lauréate ou le lauréat ainsi que leur famille proche (père, mère, conjoint(e), beaux-parents, enfants, frères, sœurs) ne sont pas membres du conseil d'administration de la TRCA et de la CTRCAQ;
 - recommandant sa mise en candidature à titre de lauréate ou lauréat de votre région.

Le dossier original de candidature au **Prix Hommage Aînés 2019** doit être complet et déposé comme suit :

| | |
|---------------------|---|
| Par courriel | prix.hommage.aines@msss.gouv.qc.ca |
| Par la poste | Prix Hommage Aînés Secrétariat aux aînés 7 ^e étage, bureau 7.0 200, chemin Sainte-Foy Québec (Québec) G1R 1T3 |

Une copie du dossier de candidature au **Prix Hommage Aînés 2019** doit être transmise à la CTRCAQ.

6. DATE LIMITE DE PRÉSENTATION D'UNE CANDIDATURE

La date limite de la mise en candidature est **le vendredi 9 août 2019**.

7. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour de plus amples renseignements sur le Prix Hommage Aînés 2019, nous vous invitons à joindre M^{me} Michelle Bourdages au 418 528-7100, poste 2308 ou à prix.hommage.aines@msss.gouv.qc.ca.